



# INTERPELLATION

**Auteur** Jasmin Berchtold (suppl.), SVPO  
**Objet** Egalité entre femmes et hommes dans le canton du Valais  
**Date** 11.06.2019  
**Numéro** 1.0301

---

Il faut vérifier si une discrimination systématique des femmes employées par le canton a cours en Valais. J'ai été rendue attentive à la situation suivante et aimerais savoir si c'est effectivement le cas.

Dans le canton du Valais, une discrimination systématique serait opérée vis-à-vis du personnel sans diplôme universitaire. Ainsi, selon le système salarial, il n'y a presque que des hommes parmi le personnel technique, tandis que les femmes sont systématiquement affectées au personnel administratif. Cette discrimination équivaldrait à 2-3 classes de salaire. En outre, les augmentations de salaire auraient tendance à être accordées plutôt aux hommes qu'aux femmes.

## **Conclusion**

Je prie le Conseil d'Etat ou son Département de communiquer sur la base de cette intervention quelle est la répartition hommes-femmes en pourcentage dans les catégories de personnel technique et de personnel administratif en indiquant aussi la répartition du niveau de formation et le degré d'occupation. J'aimerais aussi savoir quelle est la répartition entre hommes et femmes de la masse salariale pour le personnel technique et administratif. S'il y a des éléments inhabituels, comment sont-ils justifiés et quelle procédure s'ensuit? En outre, j'aimerais savoir comment le canton garantit que de telles discriminations n'aient pas lieu.